

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°31/2020

Date de la convocation du Comité syndical : dix-sept septembre deux mille vingt

Date de la séance du Comité syndical : vingt-quatre septembre deux mille vingt

Membres présents :

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIERE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAU, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaumé CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET

OBJET : Budgets – finances – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de permettre le préfinancement des opérations de travaux, le SMLD a souscrit une ligne de trésorerie de 220 000 €. Cette dernière vient à échéance le 26 mars 2021.

Il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an.

Aussi il convient :

- D'autoriser le Président à lancer la consultation pour cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an,
- D'autoriser M. le Président à réaliser auprès de la banque proposant l'offre la plus avantageuse, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de deux-cents vingt mille euros, à signer toutes les pièces afférentes au contrat à intervenir aux conditions générales des contrats de prêteur et à régler les dépenses afférentes.
- De dire que le syndicat mixte s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation pour cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an,
- **AUTORISE** M. le Président à réaliser auprès de la banque proposant l'offre la plus avantageuse, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de deux-cents vingt mille euros, à signer toutes les pièces afférentes au contrat à intervenir aux conditions générales des contrats de prêteur et à régler les dépenses afférentes.
- **DIT** que le syndicat mixte s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Paraphe :

ED

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

07 OCT. 2020

BUREAU DU SYNDICAT

page n° - 58 -

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le octobre 2020
Le Président,

Eric PICARD



Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le octobre 2020
Le Président,

Eric PICARD



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
07 OCT. 2020
BUREAU DU COMMISSAIRE